

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 8 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Stéphane LE FOLL affirme la place de la recherche pour le développement durable de la filière apicole

—

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement a ouvert, jeudi 8 février, les 5^{ème} journées de la recherche apicole, organisée par l'ITSAP-Institut de l'abeille.

A cette occasion, le Ministre a rappelé son engagement aux côtés de la filière apicole, dès 2012, au travers du lancement du premier Plan de développement durable de l'apiculture.

Le soutien public aux activités de recherche et d'expérimentation, à travers notamment le CASDAR et le Programme Apicole Européen (PAE), est un préalable indispensable pour répondre aux deux objectifs majeurs du plan : résoudre le problème de santé des colonies d'abeilles et développer la production.

Le Plan de développement de l'apiculture enregistre d'importants progrès :

- Les actions visant à améliorer l'état de santé du cheptel apicole sont aujourd'hui bien engagées. En particulier, une expérimentation débutera en avril dans trois régions pilotes pour mettre en place un observatoire des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles. Cet observatoire, associé au dispositif de phytopharmacovigilance, permettra de suivre les conséquences de l'utilisation des pesticides sur les abeilles.
- Les actions relatives à la formation et l'évolution des métiers de l'apiculture sont bientôt abouties. Le certificat de Spécialisation « apiculture » pour les professionnels sera mis en place pour la rentrée 2017. Le MOOC¹ « abeilles et environnement » est en cours de développement.

¹ Massive Open Online Courses [formation en ligne ouverte à tous]

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

- Les aides du PAE (aide au maintien et au développement du cheptel, aide à la transhumance) et de la PAC (aide MAEC apiculture) ont contribué fortement au développement du potentiel de production apicole, en favorisant les conduites favorables à la biodiversité.
 - Dans le cadre de la programmation 2014-2016 du PAE, environ 3 000 apiculteurs ont déposé un dossier pour bénéficier de ces aides et ce sont plus de 6M€ qui ont été mobilisés ;
 - Les aides MAEC ont représentées en 2014 un montant total de 5M€ versé à environ 1300 apiculteurs, dans 18 régions.

Enfin, le Ministre a réitéré son souhait de voir la filière apicole, dont le potentiel de développement est énorme, se structurer. Seule la création d'une interprofession permettra aux acteurs économiques de développer une véritable stratégie de filière, tournée vers la valorisation des produits.

En 2015, la France comptait 41500 apiculteurs, dont 3700 apiculteurs professionnels (soit 9%) détenant plus de 50 ruches et représentant 75% de la production nationale de miel.